



Le Bavou de Planchez

Bulletin municipal trimestriel distribué aux habitants—numéro 16—avril 2024

LE MOT DU MAIRE

Transfert forcé des compétences Eau et Assainissement : une source d'inquiétude pour les maires ruraux

Un nuage sombre se profile à l'horizon pour les communes rurales, avec l'obligation de transférer les compétences "eau" et "assainissement" aux communautés de communes d'ici le 1er janvier 2026. Cette mesure suscite des préoccupations parmi les maires, tant sur le plan financier que sur celui de l'autonomie locale.

Pour les maires ruraux, ce transfert obligatoire représente une perte de contrôle sur des services cruciaux pour leurs habitants. Les petites communes craignent de se retrouver reléguées au second plan dans la gestion de l'eau, au profit des villes plus urbanisées de la Communauté de Communes.

Le parcours législatif, depuis la loi NOTRe (2015) jusqu'à la loi 3Ds (2022), est perçu comme une succession de décisions éloignées des réalités des territoires ruraux. Les délais imposés et les modalités de transfert sont vus comme autant de contraintes supplémentaires pour des communes déjà en difficulté. La perte de contrôle sur les biens, les contrats et les personnels risque de fragiliser davantage des collectivités déjà en proie à des difficultés budgétaires. De plus, l'imposition de tarifs uniques pourrait pénaliser les habitants des zones rurales.

De nombreux maires ruraux expriment leur opposition catégorique à ce transfert, considéré comme une atteinte à l'autonomie locale et un déni de démocratie. Ils demandent des mesures d'accompagnement adéquates pour garantir la pérennité des services d'eau et d'assainissement dans les zones rurales.

Face à cette décision imposée, les maires ruraux appellent à une prise de conscience de la part de l'ETAT sur les spécificités et les enjeux des territoires ruraux. Ils craignent que ce transfert ne soit qu'un premier pas vers une recentralisation accrue, au détriment des communes et de leurs habitants.

Le Conseil Municipal de PLANCHEZ partage pleinement ce constat et s'engage à se rallier aux maires ruraux pour faire front contre cette loi, dont les conséquences seront préjudiciables à la population de notre territoire.

Le Maire, Laurent LIBRERO

AGENDA

- 5 avril—19h30 : préparation du comice
- 9 avril —14h : Jeux pour tous
- 11 avril—20h : Conseil municipal
- 13 avril—14h30 : atelier fleurs du comice
- 14 avril : repas, danse et jeux pour financer le char du comice
- 7 mai-14h : Jeux pour tous
- 8 mai : Cérémonie et inaugurations*
- 18 mai—8h30 au camping : Nettoyage des chemins
- 21 mai—9h30 : sortie au musée de la Résistance
- 3 juin : Préparation du Bavou 17
- 4 juin-14h: Jeux pour tous-
- 9 juin : Elections européennes
- 14-16 juin : festi tatouage
- fin juin : Commémoration incendie de Planchez 1944*



**Programme complet
du Comité des Fêtes
inséré dans ce numéro**

tel. mairie : 03 86 78 42 03

* COMMÉMORATION DU 80ÈME ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT ET DE L'INCENDIE DE PLANCHEZ

8 mai—11h : cérémonie, inauguration de l'exposition « villages martyrs », présentation de la réédition du livre de Régine Perruchot « Dimanche noir, maisons grises »

fin juin : inauguration des plaques commémoratives, rencontre-conférence : « comment revit-on dans un village qu'on a voulu détruire ? »

*Prairie adieu mon espérance
Adieu belle herbe adieu les blés
Et les raisins que j'ai foulés
Adieu mes eaux rives ma France
Adieu le ciel et la maison
Tuile saignante ardoise grise (...)*

ARAGON—le conscrit des cent villages (extrait)



CET HIVER A PLANCHEZ

Vœux de la municipalité et galette des rois ; Projection du film « M. le maire » ; Carnaval du groupe « danse trad » ; Après-midis Jeux ; Pléchie ; Vannerie ; Préparation du comice ; Cérémonie du 19 mars...



MATERNITE D'AUTUN, suite...

Mme Evelyne Combier, que nous avons reçue au cours d'une réunion publique d'information le 9 mars 2023, relance les maires au sujet de l'arrêté de suspension provisoire de la maternité d'Autun signé par l'ARS il y a un an. Un article publié par le Journal de Saône-et-Loire le 8/03/2024 présente l'équipe du centre de périnatalité d'Autun qui s'est substitué au service de maternité. Pour Evelyne Combier, « toutes les exigences formulées pour la réouverture dans l'article 3 de l'arrêté de suspension sont remplies. La suspension n'a plus lieu d'être. La population est en droit de demander la réouverture de la maternité, d'autant qu'il en va de la sécurité des femmes ». Pour appuyer cette action, chacun(e) peut rejoindre l'Association pour la Promotion de la Santé en Autunois et Morvan : aspam.autun@orange.fr.

CARTE COMMUNALE

Le bureau d'études a débuté le travail sur la carte communale. Pour l'instant il s'agit de répertorier les zones déjà urbanisées (construites et viabilisées). Puis il faudra définir des zones constructibles et non-constructibles. A ce stade, les membres de la commission urbanisme, constituée en 2023, seront mis à contribution.

DANSE TRAD : UN TEMOIGNAGE

Il était une fois un p'tit gars qui dansait en Bretagne dans les fest noz. L'été il est venu au bal à Planchez pour apprendre la bourrée du Morvan avec l'association Danses Trad en Morvan. En automne il est revenu pour le plaisir de la convivialité, toutes origines et générations confondues. Il est resté l'hiver pour la chaleur humaine, avec des musiciens, danseurs et danseuses passionnés. Au printemps, c'est avec des camarades de l'association qu'il se lancera dans les bals qui fleurissent dans le Morvan. L'été venu, il s'en ira retrouver les cousins celtés en Bretagne mais, c'est sûr, il reviendra à la rentrée au bal à Planchez. La musique n'a pas de frontières, la danse c'est la vie dans la joie et le partage ! Bienvenue !

Rappel : le groupe danse à la salle des fêtes tous les mardis soirs à 20h30.

Contactez Chantal au 06 73 47 78 80

COMICE AGRICOLE 2024

UN PEU D'HISTOIRE...

Il semble que le premier comice agricole qui eut lieu en France, fut organisé dans le département de la Nièvre.

Le principe de cette grande manifestation rurale avait été initié par André Dupin, éminent juriste, député de l'arrondissement de Clamecy et président de la Chambre des députés sous Louis-Philippe. Le 9 juin 1839, dans la salle des Adjudications de la ville de Clamecy, une Société avait été créée, à laquelle on avait donné le nom de « Comice d'arrondissement de Clamecy ». Il s'agissait « d'instaurer de fréquents et intimes rapports entre les propriétaires et les cultivateurs et dans le même temps, de stimuler le rôle de tous ceux qui se livraient à l'agriculture et à l'élevage, en encourageant et en propageant le perfectionnement des instruments aratoires et les meilleures méthodes d'assolement, de mettre en commun et répandre le plus possible les connaissances acquises sur l'amélioration des races de bestiaux au moyen d'un croisement bien combiné ». La volonté de ces pères fondateurs fut exaucée puisqu'elle aboutit sans conteste à la création de la race charolaise. La date du premier concours fut ainsi fixée au dimanche 1er septembre 1839.

(Extrait de l'encyclopédie wikipédia)



Reconnaissez-vous ces personnes ?

Les 10 et 11 août 2024 le comice agricole se déroulera à Montsauche. Cette fête de la ruralité a lieu tous les six ans au chef-lieu du canton. Elle vise à mettre en valeur les productions locales. Les agriculteurs participent à différents concours : présentation d'animaux, labours, ... Les dernières créations du machinisme agricole sont exposées. Traditionnellement chaque commune du canton réalise un char décoré par les habitants. Cette année le thème est le sport. Un groupe de planchezoises et planchezois est déjà au travail pour réaliser fleurs en papier crépon et divers bricolages. Venez les rejoindre, vous serez les bienvenus. Le jour du comice les chars défilent dans les rues de Montsauche. Autre tradition : l'élection de la reine du comice. Les filles (et les garçons depuis cette année) âgé(e)s de 16 à 25 ans peuvent candidater. Ils se présenteront lors d'une soirée où seront élus une reine, un roi, des dauphins et des dauphines. Le jour du comice ils paraderont sur un char qui leur sera dédié. Si vous le souhaitez vous pouvez encore vous inscrire. Une fête foraine et des bals viendront compléter les réjouissances. **PROCHAINE REUNION DE PREPARATION : le 5 avril à 19h30 à la salle des fêtes.**

ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DES FETES

L'Assemblée Générale du comité des fêtes s'est tenue le 29 janvier. En 2023, toutes les manifestations ont pu avoir lieu, excepté le concours de belote. Dans l'ensemble, les manifestations à Planchez ont été appréciées et se sont bien déroulées.

Au niveau financier, le montant total des dépenses s'élève à 15 436,96€ et le montant total des recettes s'élève à 19 732,43€. Pour la saison 2023, le bénéfice s'élève donc à 4 295,47€.

Le nouveau bureau est constitué de 5 personnes : Catherine BERTOUX, Céline COMTE, Muriel LIBRERO, Aurélie BLANC et Aurélie GODILLON. Pour 2024, le comité des fêtes souhaite maintenir une activité dans le village, et organiser les manifestations qui seront possibles avec les moyens humains dont l'association dispose. Cette année, la soirée "pavés de boeuf" n'aura pas lieu en raison de l'organisation du Comice agricole prévu les 10 et 11 août à Montsauche qui mobilise des bénévoles.

Les autres manifestations sont maintenues, (voir le calendrier ci-joint), et les membres du bureau accueilleront avec plaisir les bénévoles pour les aider à organiser les événements importants qui participent à la vie de notre commune.

CONSULTATION ENERGIES RENOUVELABLES

la Préfecture sollicite les mairies pour qu'elles définissent des zones où des installations de production d'énergies renouvelables pourraient être implantées (voir article dans le Bavou n°15) Cela concerne toutes les énergies : photovoltaïque sur toits et au sol, hydroélectricité, éolien, méthanisation, géothermie, etc.

La loi prévoit une consultation de la population sur ce sujet qui engage l'avenir des communes.

L'éolien est écarté d'office, le Morvan étant considéré comme « réseau très basse altitude » pour l'aviation.

La méthanisation, l'hydroélectricité, la géothermie peuvent être étudiées.

Le photovoltaïque sur les bâtiments semble présenter beaucoup d'avantages.

Nous devons nous alerter au sujet des panneaux photovoltaïques au sol. Comme cela est déjà le cas dans plusieurs endroits dans la Nièvre, des entreprises privées vont dans les mois à venir solliciter des propriétaires de terrains. Les offres commerciales aux particuliers peuvent sembler alléchantes, mais nous devons nous poser collectivement les bonnes questions :

- Ces projets sont-ils une bonne chose pour notre commune ?
- Les terrains recouverts de panneaux seront-ils encore exploitables pour l'agriculture ?
- Ces installations permettraient-elles de valoriser certains terrains pauvres ou incultes (mais souvent aussi mal exposés) ?
- Souhaitons-nous voir des étendues de panneaux photovoltaïques au sol au détriment de la qualité des paysages ?
- Quelles parties de la commune faudrait-il choisir ou éviter ?
- Faut-il accepter ces implantations sur la commune ou privilégier d'autres énergies, comme le photovoltaïque sur les bâtiments ?

Chaque habitant est sollicité pour donner son avis sur ces questions jusqu'au 10 avril 2024. A cet effet, un registre est ouvert en mairie dès maintenant. Vous pouvez également réagir par mail adressé à mairie.planchez@gmail.com

Le conseil municipal devra se prononcer et répondre à la demande de la Préfecture avant le 15 avril 2024.

CARNET

Décès

Micheline RENAULT, 94 ans, le 3 janvier

Patrick GROS LA FAIGE, 74 ans, le 20 février

Roger DEFOSSE-FEBVRE, 89 ans, le 22 février

Florence COTTIN, 53 ans, le 25 février

NOUVELLES BREVES

Un panneau pour l'affichage associatif a été installé à l'entrée de la salle des fêtes.

L'inscription à l'école des enfants nés en 2021 a lieu à la mairie de Montsauche dès maintenant, avec carnet de vaccination, livret de famille et justificatif de domicile.

Permanences d'un architecte et conseils gratuits à la Maison du Parc à Saint-Brisson les premiers jeudis du mois. Prendre rendez-vous au 03 86 71 66 90.

VIOLENCES FAMILIALES

Permanences du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles à Château Chinon, Maison de la Solidarité Place Notre-Dame de 13h30 à 17h30 : 8 avril, 13 mai, 10 juin, 8 juillet, 12 août, 9 septembre, 14 octobre, 14 novembre, 9 décembre.
Contactez Sophie PIERDET au 06 61 06 06 98

MUSEE DE LA RESISTANCE

Par délibération du conseil municipal du 5/01/2024, la commune a adhéré à l'Association pour la Recherche sur l'Occupation et la Résistance en Morvan, qui gère le Musée de la Résistance à Saint-Brisson, et qui a œuvré à sa rénovation. Grâce à cette adhésion l'entrée au musée est gratuite pour les personnes résidant sur la commune (résidences principales ou secondaires). Nous vous proposons une sortie collective guidée. **Rendez-vous le 21 mai à 9h30** devant la mairie pour organiser un co-voiturage. Retour prévu vers 12h30. Inscription souhaitée en mairie (03 86 78 42 03)

FRAIS DE SCOLARITE

Comme le prévoit la loi, la commune de Planchez participe aux frais de scolarité des enfants qui vont à l'école à Montsauche (5000 €). Par le passé des accords oraux entre les municipalités avaient défini une participation annuelle qui à ce jour ne correspond plus à la réalité des frais engagés. A la demande de Mme le Maire de Montsauche, Mme la Sous Préfète va organiser une réunion avec les maires concernés (Gouloux, Saint-Brisson, St Agnan, Planchez) pour définir la participation de chacun.

COMMERCES DU BOURG

Épicerie : Après avoir étudié les nouvelles propositions financières de Nièvre Aménagement, le conseiller aux décideurs locaux émet un avis défavorable au rachat par la commune du bâtiment de l'ancienne épicerie. Nous allons réétudier ce dossier dans le cadre du label « Villages d'Avenir ». A suivre...

Boulangerie : Dans le dernier Bavou, nous avons lancé un sondage d'opinion au sujet de l'utilisation du local de la boulangerie, qui appartient à la commune. Nous avons eu 74 réponses : 73 % se prononcent pour une boulangerie avec une épicerie de dépannage ; 23 % pour une boulangerie « classique » ; 3 % pour une épicerie avec dépôt de pain.

Nous avons rencontré un candidat boulanger, intéressé par une installation. Des démarches sont en cours.